

# Conditions générales de vente (pour vente à un particulier)

## Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

## Documents contractuels

**OBJECTIF RECONVERSION** fait parvenir au Client, un contrat de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à **OBJECTIF RECONVERSION** un exemplaire signé. Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

## Nos services

L'Organisme de formation propose les services suivants :

- Bilan : Bilan de compétences au sens de l'article L6313-1 du Code du Travail,
- Formation : Formation sur catalogue ou sur mesure, au sens de l'article L6313-1 du Code du Travail,

## Définition de l'activité de formation

L'activité de formation sous-traitée comprend l'animation, en face à face pédagogique, devant un public de participants qui ont contracté un contrat de formation le client. Cette animation peut consister en un enseignement théorique et pratique, et donner lieu à une évaluation des acquis.

## Conditions financières

Le client est facturé après la prestation. La facture est à régler en totalité à 30 jours. Un acompte de 30% peut être demandé par l'organisme de formation à la signature de la commande.

## Conditions d'annulation des formations par le client

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, moins de 5 jours ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation sera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

## Supports de formation

**OBJECTIF RECONVERSION** délivrera des supports papiers ou dématérialisés si applicable.

## Prix et règlements

Les prix des prestations de l'Organisme de formation sont libellés en euros, nets de taxes. Conformément à l'article 261-4-4 du CGI, l'Organisme de formation ne facture pas de TVA sur l'activité de Formation Professionnelle Continue.

Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de **OBJECTIF RECONVERSION**. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5. **OBJECTIF RECONVERSION** se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

## Annulation d'une commande ferme par le client

Toute annulation de participation d'un bénéficiaire dans un délai inférieur ou égal à celui spécifié précédemment, est facturé à 100 %. Toute annulation du fait de l'abandon en cours de formation par le client, ou de sa cessation pour quelques raisons que ce soit, de son fait ou non, donne lieu à une facturation à 100 %. En cas de frais de déplacements convenus entre le prestataire et le client, et déjà engagés par le formateur (la veille ou le jour de la prestation par exemple), la facturation inclut les frais convenus.

## Information des bénéficiaires par le client

Les règles de vie commune et les consignes de sécurité sont transmises au bénéficiaire par le formateur. Tout manquement fait l'objet d'un compte rendu verbal au client, et peut être sanctionné par le renvoi du stagiaire, conformément aux dispositions du Code du Travail.

## Informatique et libertés

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à **OBJECTIF RECONVERSION** en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de **OBJECTIF RECONVERSION** pour les besoins desdites commandes. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise

à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à **OBJECTIF RECONVERSION**.

## Propriété intellectuelle

**OBJECTIF RECONVERSION** pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions clairement définies.

## Confidentialité

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont **OBJECTIF RECONVERSION** ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

## Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre **OBJECTIF RECONVERSION** et ses Clients relèvent de la Loi française.

## Réclamations, aléas, dysfonctionnement

Pour tout dysfonctionnement, aléas et difficultés rencontrées, veuillez contacter XXXXXXXXX  
Pour toute réclamation, veuillez demander à **OBJECTIF RECONVERSION** le formulaire prévu à cet effet

## Médiateur de la consommation :

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

**OBJECTIF RECONVERSION** a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro **16016/VM/2502** la **SAS Médiation Solution** comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à : Sas Médiation Solution - 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost
- Soit par mail à : [contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)
- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom, l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits,
- Copie de la réclamation préalable,
- Tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

#### **Attribution de compétences**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Créteil quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.